

Décennie du projet de liaison fixe Europe - Afrique

Communication du Prof. Abdelaziz Benabdellah

I

En 1981, le projet était encore dans sa première phase. Depuis 1982, les contacts se multipliaient entre experts marocains et espagnols. L'espoir de la réalisation d'un tel rêve s'affermait, de plus en plus, pour devenir un fait colossal et le déclenchement du mécanisme n'est conditionné aujourd'hui que par la mise en place des dernières retouches qui en démontrent la perfectibilité. Depuis bientôt dix ans, un premier colloque fut organisé à Madrid (9-13 nov. 1982), dans lequel le professeur Abdelaziz Benabdellah fit un exposé historique sur la position méditerranéenne du Maghreb, (notamment du Maroc), à une quinzaine de kilomètres de l'Espagne.

Le Conseil économique et social des Nations-Unies (ECOSOC) a examiné et adopté lors de sa session ordinaire de juillet 1991, le rapport du secrétaire général relatif au projet de liaison fixe à travers le Déroit de Gibraltar, adoptée par l'ECOSOC en juillet 1989.

Dans ce rapport, le secrétaire général des Nations-Unies relate l'intérêt manifesté par différentes organisations régionales et internationales à l'égard du projet depuis 1976.

“Profondément engagé dans la masse africaine, le Maroc occupe - dit-il - une position-clé qui surplombe deux des secteurs les plus actifs et les plus civilisés du monde : la Méditerranée et l'Atlantique.

C'est avec la presqu'île ibérique, un des rares pays du monde possédant une double fenêtre maritime. Dominant l'Atlantique sur plus de deux mille kilomètres, il constitue un tremplin stratégique. Le privilège de cette position, au carrefour de deux mers internationales, qui sont les plus actives du monde, se renforça, le jour où le Déroit devint un couloir vital, entre les pays méditerranéens et le Nouveau Monde.

Cette heureuse situation, sur un des grands passages de l'Univers, n'a pas manqué d'influer, profondément, sur les destinées historiques du Maghreb qui assumait, très tôt, le rôle de médiateur et de syncrétisateur entre deux mondes. La quadruple vocation du Maroc (africaine, orientale, méditerranéenne et atlantique) a fait de lui le point de contact de deux civilisations qui n'ont cessé d'agir, l'une sur l'autre, depuis plusieurs siècles, pour livrer à l'Humanité une synthèse eclectique d'une portée universelle.

Ainsi, le Maroc qui, pendant plus d'un millénaire, a porté l'étendard de la civilisation musulmane en Occident, demeure toujours un “lieu géométrique” essentiel pour les rapports internationaux.

Par Tanger, sa capitale diplomatique, le Maroc détient une des clés de la Méditerranée. Suez n'est

pour le bassin oriental (qui fut, au Moyen-Age, une véritable Mer Arabe) que ce qu'est aujourd'hui Tanger pour le bassin occidental. Ces deux “bouts” du Monde Arabe qui dominent un centre aussi névralgique, dans la conjoncture actuelle, sont appelés à jouer un rôle des plus importants dans les tractations méditerranéennes qui risqueraient d'être inadéquates, sinon vides de substance, sans la participation égale et souveraine de tous les riverains.

La mission africaine du Maghreb s'est concrétisée dans une irradiation atteignant jusqu'au Niger, au Sud, et jusqu'au Nil, à l'Est. Déjà, sous les Almoravides, l'Empire Maghrébin englobait Alger et le Sahara jusqu'au Soudan, celui des Almoravides s'étendait de la Castille à Tripoli, “unissant l'Occident musulman, pour la première fois, sous le même pouvoir”. Le prestige mérinide s'affirmera, plus tard, à la fois au Soudan et en Egypte. Une grande partie de l'Afrique Noire vivra sous l'égide chérifienne, à travers un régime pachalik, jusqu'en 1893. Bref, le Maroc a toujours été “le noyau et la force vive” des plus grands empires qui s'étendirent jamais sur les terres africaines du Couchant. Ce rôle éminent que “l'Empire Fortuné” n'a cessé d'assumer, jusqu'à une époque récente, a été d'autant plus réel, qu'à partir de l'année 1250 après J.C., date à laquelle l'Egypte elle-même tomba sous la domination turque, “il n'y aura plus d'Etats Arabes politiquement indépendants qu'au Maghreb” (Max Vintejoux). Le Maghreb est le seul Etat Africain qui, surmontant les cahots d'une évolution mouvementée, a su conserver intactes, depuis la conquête arabe, son intégrité territoriale et

sa pleine indépendance. Un fait reste inouï dans les Annales des Nations, à savoir que le Maghreb est toujours parvenu à "sceller jusque dans l'anarchie, son unité politique" (L. Provençal).

La vocation méditerranéo-atlantique du Maroc explique, entre autres, l'irradiation outre-mer de notre civilisation dont les échos se répercutèrent, à travers les ténèbres océaniques, grâce à la symbiose civilisationnelle hispano-maghrébine, pour aller marquer de leur forte empreinte, dès le XV^{ème} siècle, la vie sociale et économique de peuples nouvellement conquis par le latinisme ibérique profondément orientalisé.

D'aucuns prétendent même, que par l'intermédiaire du Maghreb, l'orientalisme afro-arabe a conquis le Nouveau Monde, depuis déjà près d'un millénaire. Des entreprises arabes directes déclenchées, dès le X^{ème} siècle, à partir des côtes atlantiques du Maroc (Safi), auraient devancé l'aventure européenne en Amérique. D'après un savant chrétien libanais, le Révérend Frère MARY, l'Islam aurait exploré les Amériques bien avant leur découverte par Christophe Colomb. Les tenants de cette thèse qui vient de voir le jour, il y a à peine quelques décennies, citent, à son appui, des faits concrets tels l'existence de vocables arabes dans les patois indiens d'Amérique, les traces de négriers et d'or d'extraction africaine, la similitude que présentait la vie de quelques groupements avec la Civilisation de l'Islam. Idrissi rapporte l'anecdote selon laquelle de jeunes Maghrébins auraient traversé l'Atlantique, pour parvenir, semble-il, jusqu'aux Açores et Canaries, peut-être même jusqu'en Amérique. Averroès, médecin philosophe Cordouan, mort en 1198 (595 de l'Hégire), fut le premier à parler dans la Cour des Almohades, à Marrakech, du Nouveau Continent, et son entretien fut à l'origine de l'idée de l'existence d'une terre située au-delà de l'Atlantique. Christophe Colomb lui-même, reconnu qu'il ne s'était rendu compte de cette existence, qu'après avoir lu le manuscrit de la traduction latine de l'ouvrage intitulé "Al Kouliyât", traité de médecine d'Averroès (traduit autrefois en latin sous le titre de "Colliget").

Ernest Renan a confirmé ce fait dans son ouvrage "Averroès et l'Averroïsme" (Paris 1923).⁽¹⁾

Ibn Al-Ward mentionna, dans son livre de géométrie, l'existence, bien au-delà des Canaries, d'autres îles immenses, faisant ainsi allusion au "Nouveau Monde", comme l'atteste sa description. Cet auteur qui vécut au XIV^{ème} siècle, c'est-à-dire plus de 100 ans avant Christophe Colomb, attira l'attention sur le fait qu'Ibn Arabi avait souligné l'existence, à l'ouest de l'Océan Atlantique, de con-

trées peuplées d'êtres humains, avec une civilisation propre. Ce dernier avait vécu trois siècles avant Christophe Colomb. Pour ce qui est d'Al Ispahani, auteur de "Massalik al Absar", l'un de ses disciples fit mention, d'après lui, 150 ans avant Christophe Colomb, de l'existence probable d'une terre au-delà de l'Atlantique ; Al Ispahani mourut en 1348 (740 de l'Hégire).

Après la chute de Carthage en l'an 146 av. J. un groupe Maghrébo-Phénicien fit, à travers l'Atlantique, une croisière qui l'amena à la future terre du Brésil. Une inscription punique, largement commentée par d'éminentes personnalités espagnoles et anglaises atteste, d'une façon péremptoire, basée sur des études linguistiques comparées, que cette langue punique n'est autre que le dialecte en usage dans le Maghreb jusqu'à aujourd'hui.

Un fait demeure cependant certain, à savoir que, d'une part les Arabes avaient, au moins, envisagé l'exploration de l'Atlantique et, d'autre part, établi des arsenaux sur les côtes de l'Océan et créé des escadres destinées à défendre l'Occident Musulman, et à libérer, en l'internationalisant, le Détroit de Gibraltar, par l'établissement d'un château-fort stratégique, dès l'an 1160 ap. J./555 de l'Hégire. Le Maroc utilisait, rarement, ses rades atlantiques, durant les trois siècles pendant lesquels il a dominé l'Andalousie : le contact par la Méditerranée était plus pratique.

C'était, surtout, par les côtes maghrébo-andalouses que la symbiose hispano-mauresque avait rejoint l'Atlantique, aux premiers siècles de l'Hégire. Almeria était, d'après Lévy Provençal, le plus grand chantier naval omeyyade. Il y avait aussi d'autres arsenaux cités par Idrissi dans sa "Description de l'Afrique et l'Espagne", à Algésiras, Silves, Ksar Abi Danis et Tortosa ; plus tard, il y eut à Almunecar et à Malaga. Sous le règne d'Al Hakam II, les Danois tentèrent, en 966 ap. J.C., une expédition contre l'Andalousie : ils débarquèrent dans la région de Lisbonne. Mais le Khalifa de Séville fit lancer contre eux une flotte (Dozy). D'ailleurs, tous les roitelets andalous dont les Etats étaient riverains de la Méditerranée ou de l'Atlantique, auront une marine organisée sur le modèle des flottes omeyyades. Il en fut de même, aux siècles suivants, de celle des princes nasrides de Grenade.

Le Détroit fut, alors, le seul passage maritime liant toute l'Europe Occidentale et toute l'Afrique du Nord Occidentale-Orientale. Le Canal de Suez ne verra jour qu'en 1869. Néanmoins le Grand Détroit Hispano-Marocain demeura le centre catalyseur de

l'expansionnisme économique des Temps Modernes, même les havres hispano-maghrébins en Atlantique prospéraient, grâce à ce bras de mer resserré entre l'Afrique et l'Europe. Ce double tremplin méditerranéo-atlantique constitue un fond stratégique appelé à renforcer, de plus en plus, l'entité hispano-mauresque millénaire.

Pour ce qui est du Maghreb, ses relations avec certains pays de l'Atlantique comme le Danemark, la Suède, l'Angleterre et la Hollande, l'incitèrent à profiter, de plus en plus, des rades qui jalonnent notre côte atlantique. Les Provinces-Unies (Hollande) étaient parmi les premiers pays atlantiques qui établirent, avec le Maroc, des rapports étroits, concrétisés par un trafic régulier à travers la Manche, trafic auquel le Traité de 1610 donna une véritable prépondérance. Le Sultan Mohamed Ben Abdellah conclut (en 1786), avec les Etats-Unis, un traité de commerce et de navigation pour 50 ans qui fut renouvelé en 1836.

Les ports les plus importants qui s'ouvrent sur l'Océan Atlantique furent : Safi, Agadir et Massat. Plus tard, Salé deviendra et restera, pendant plus d'un siècle, le port le plus actif du Maghreb. Tanger, Larache et Arzila (respectivement libérés en 1684, 1689 et 1691), marquèrent, par leur activité propre, cette vocation atlantique du Maghreb, devenue, de plus en plus manifeste, par suite de la création de Mogador qui accapara tout le commerce marocain. En 1845, le Maroc exporta sur les pays atlantiques, par Mogador, 75.000 tonnes de blé et de légumineuses ; en 1851, le mouvement du port s'élevait à une valeur de près de six millions de francs. Les ports atlantiques reçurent, la même année, la visite de 223 navires européens. Mogador demeura active jusqu'en 1911, année à laquelle 462 navires entrèrent dans son port. Les exportations du Maroc représentaient, alors, le triple de ses importations. Voilà un argument concret, à l'encontre de ceux qui présentent le Maghreb comme un pays muré dans son isolement.

Loin d'avoir vécu isolé du Monde Moderne, ou même d'être resté indifférent à l'évolution de la politique européenne et américaine, le Maroc suivait, avec un vif intérêt et une réelle sympathie, le mouvement d'émancipation des peuples d'outre-Atlantique. Il fut le premier à reconnaître l'indépendance de la jeune République des Etats-Unis.

Mais, dès le XV^{ème} siècle, la civilisation maghrébine, contournée jusqu'ici en Méditerranée, put pénétrer jusqu'en Amérique Latine, apportée par les conquérants ibériques du Nouveau Monde. Pendant plus de trois siècles (depuis le XVI^{ème}), le Brésil, par

exemple, a subi, systématiquement, l'influence andalouse. Tous les aspects de la société américaine s'imprégnèrent d'une teinte mauresque, plus ou moins accentuée. Les femmes brésiliennes, voilées à l'instar des maghrébines, modelaient, à la marocaine, leur façon de vivre, comme faisaient les chrétiennes de Sicile, à l'apogée de la civilisation normande (IBN JOBEIR). Tout au Brésil était à l'image de notre société médiévale, depuis le comportement social des dames mondaines qui prirent l'habitude de s'asseoir, les jambes croisées, sur des tapis de style marocain, jusqu'aux allures extérieures de la campagne. Malgré les différences climatiques, celle-ci empruntait, sous couvert de l'Espagne et du Portugal, les mécanismes et la technique agricole maghrébins. L'usage des moulins à vent se répandait dans toutes les contrées de l'Amérique du Sud, avec tout ce que pouvait comporter notre système d'irrigation (séguia, noria, puits, etc...). Tout ce que les Marocains avaient créé, dans la partie sud-ouest de la presqu'île ibérique, devait être importé, en Amérique, par les colons portugais : depuis l'industrie sucrière et cotonnière, jusqu'à la culture des agrumes et du ver à soie (3.600 bourgades andalouses s'adonnaient presque exclusivement à la sériciculture). D'ailleurs, la langue hispano-américaine reflète assez cette influence culturelle, économique et sociale exercée outre-Atlantique par notre civilisation.

“Le brassage” social n'a pas manqué d'influer, profondément, sur certains patois méditerranéens. L'influence de l'arabe sur certaines langues a atteint un degré tel que d'aucuns ont évalué à 25 % la contribution de la langue de Mohamet dans l'élaboration de l'espagnol, et à plus de 3.000 le nombre de mots arabes empruntés par le portugais. D'ailleurs, la langue avec laquelle les Portugais du Maroc correspondaient, en plein XVI^{ème} siècle, était un arabe corrompu de termes marocains qu'ils écrivaient en caractères arabes (Histoire du Maroc, G. DE CHABREVIÈRE, p. 275). D'autres dialectes, comme le maltais, empruntèrent à l'arabe la majorité de leur vocabulaire.

L'emprunt direct à l'arabe a marqué, d'abord, le domaine scientifique. Un grand nombre de termes employés en chimie et ailleurs sont d'origine arabe, tels l'alcool, l'alambic, l'elixir, l'algèbre, l'algorithme, etc... En Botanique, “la majorité des noms de fleurs cultivées, dit M. Levi Provençal, témoigne encore, en espagnol, d'un emprunt direct à l'arabe qui les avait lui-même empruntés au persan. Même plusieurs de ces noms, par delà les Pyrénées, sont passés dans le vocabulaire français, tels : l'abricot, l'azérole, le jasmin, le coton, le safran, etc...” (Civilisation

Arabe en Espagne). Le même auteur signale - dans un autre ouvrage : l'Espagne Musulmane au Xème siècle - que "la terminologie de l'irrigation est presque toute entière arabe".

Plusieurs bijoux portent encore, en Espagne, des noms arabes. La technique savante de l'art architectural musulman devait fortement imprégner le vocabulaire espagnol de la construction.

"En France même, la langue arabe a laissé des traces importantes ; SEDILLOT fait remarquer, avec raison, que les patois de l'Auvergne et du Limousin sont peuplés de mots arabes et que les noms propres y affectent, à chaque pas, une forme tout arabe" (Ibid, p. 474).

Un savant italien a fait remarquer que la plupart des termes arabes qui firent irruption, en nombre inouï, dans la langue romaine, ne furent nullement véhiculés, par expansionnisme colonial, mais, plutôt, à travers le rayonnement intellectuel de l'Islam en Méditerranée.

Le vocabulaire spécial à la chrétienté fut marqué d'une profonde empreinte arabe. Le baron CARRA DE VAUX, catholique fervent, n'a-t-il pas reconnu que "l'Islam a donné au christianisme un mode de philosopher, fruit du génie naturel de ses enfants" et que "ses philosophes ont préparé le langage scolastique qui, usité par le christianisme, lui a permis d'achever son dogme et d'en parfaire l'expression" ? (Penseurs de l'Islam). Le fait paraît naturel, étant donné la "part du péripatétisme musulman dans la formation de la scolastique médiévale, le rôle qu'un AVICENNE ou un AVERROES y ont joué, l'influence qu'ils ont exercée sur les plus illustres penseurs de la chrétienté". (G. RIVOIRE).

Le St. Jean, que les Américains célèbrent le 24 juin, n'est autre que la fête du Ansrâ maghrébin qui tombe le même jour. La similitude est également frappante dans le domaine de l'architecture où le style de la construction américaine dans les églises, les monastères, les villas et les bains, rappelle curieusement, les techniques mauresques : forme des tuiles, épaisseur des murs, disposition des fenêtres, la façon de les percer et de les "storer".

L'art culinaire est caractérisé, également, par des recettes d'inspiration marocaine où dominent, à côté des épices, le "gras" et "l'oléagineux" particulièrement forts. Un autre aspect, très caractéristique celui-là, dans les affinités arabo-latines, au sein de l'Atlantique, se retrouve jusque dans la nomenclature patronymique de l'aristocratie américaine. Des noms de famille, au Maroc, au Brésil, en Argentine, etc...

présentent encore les mêmes allures. Cet ensemble d'affinités expliquent, peut-être, le succès de l'implantation arabe en Amérique, surtout celle des Libano-Syriens qui ont contribué, jadis, avec les Marocains à l'élaboration de la civilisation andalouse.

Grâce à l'Espagne, le "Mauresquisme" jouit, en Amérique d'une virile réputation. Le verbe "maurijar" est, en portugais, synonyme d'agir ; dans toute l'Amérique - et au Brésil surtout - l'expression "travailler comme un Marocain" est devenue proverbiale.

Au Portugal, on n'a pas manqué de constater que les habitants du Sud, parmi lesquels se retrouvent les descendants des conquérants marocains, sont animés, mieux que leurs concitoyens du Nord, d'un esprit exceptionnel d'initiative et d'entreprise, doublé d'une perspicacité, d'une endurance dans le travail, d'une persistance dans l'effort et d'une longévité comparable à celle relevée dans l'Atlas Marocain.

Ainsi donc, la constance millénaire de rapports entre le Maroc et l'Espagne a été étayée par un sens aigu d'interdépendance chez les deux partenaires.

L'interdépendance, dans l'actualité de sa portée et ses effets, peut être considérée comme une notion moderne. Mais, envisagée sous l'angle du droit des gens, elle se présentait comme une nécessité d'autant plus justifiée qu'elle devait être réciproque et limitée.

La quintessence de cette notion, vieille comme le monde dans son principe et son idéal, résidait dans cette bonne volonté commune, source vitale de la pérennité et de la sérénité dans les rapports entre nations.

On pourrait toujours s'entendre, pour créer une certaine forme d'association ou de coopération entre Etats, mais la viabilité d'une telle formule demeure fonction d'un certain état à développer.

C'est pourquoi l'interdépendance a, avant tout, un fond psychologique qui conditionne l'harmonisation des intérêts en présence. La bonne foi, l'égalité et le respect mutuel des souverainetés sont autant de garanties pour l'élaboration d'une politique de rapprochement.

Notre vocation méditerranéenne a été illustrée par ces échanges entre le Maghreb et l'Occident en général et l'Espagne en particulier, échanges que nous n'aurions guère cessé d'entretenir, avec l'Europe, dans un mutuel apport, sans cet "accident colonial" qui devait, par son élan expansionniste, fausser le cours transcendant de notre histoire.

Respectivement souverains, indépendants l'un de l'autre, traitant sur un pied d'égalité, l'Occident et le Maghreb ne peuvent, avec l'affermissement de la notion d'interdépendance, que renforcer leur rapprochement et réaliser, à travers des liens libres, une harmonieuse et durable équation.

L'interdépendance ne saurait trouver un fond adéquat que dans une coopération sereine et souveraine ; car une collaboration n'est fructueuse qu'autant que les partenaires, jouissant de leur pleine et entière liberté, et se sentant toute latitude d'agir, consentent au compromis. Le respect mutuel et la reconnaissance des droits et des aspirations légitimes des peuples est, indubitablement, la meilleure base sur laquelle on pourrait asseoir et affermir les interdépendances.

Pour nous, Marocains, cet élan sincère vers le plein épanouissement international de notre être, n'a été dérouteré que par suite d'intrigues étrangères contre notre souveraineté, intrigues qui ont fini par ankyloser notre isolement, à la fin du dernier siècle, en un repli anachronique sur nous-mêmes.

Le Maroc a fait, souvent, preuve d'un sens d'interdépendance internationale aigu.

Dès le XI^e siècle, il donna libre accès, à travers le Détroit, aux commerçants étrangers qui n'ont pas tardé à y établir des comptoirs. Ce fut, alors, que se posa, pour la première fois, la question de savoir comment devaient être sauvegardés les intérêts légitimement acquis par les ressortissants étrangers. Nos souverains ne firent aucune difficulté, pour la reconnaissance de ces intérêts ; bien mieux, ils traitèrent ces étrangers, avec une extrême sollicitude ; les édits royaux, empreints d'une paternelle bienveillance, leur accordaient une large liberté d'action et leur assuraient de solides garanties. Les étrangers étaient placés, ainsi que leurs biens, "sous cette haute main royale qu'exprimait, comme dit LATRIE - le mot sauvegarde chez les chrétiens et le mot d'aman chez les Arabes". Le même auteur précise que "les méfaits des Musulmans, vis-à-vis d'eux, étaient passibles des sévérités de la loi". La nation alliée était représentée par un consul, partout où ses ressortissants entretenaient des établissements de commerce. Ce consul, qui résidait avec ses nationaux en un quartier "dont la haute surveillance leur appartenait", s'érigait en administrateur de la colonie dont il défendait les intérêts. Il symbolisait, vis-à-vis des membres de cette colonie, entre lesquels il rendait justice, la souveraineté de leur patrie. Il avait le droit d'être reçu en audience, une fois au moins par mois, pour exposer au Sultan les doléances de ses compatriotes et lui

soumettre leurs suggestions et leurs observations. "De simples marchands obtenaient, aussi quelquefois, d'exposer personnellement et directement leurs griefs au Sultan". La loi maghrébine reconnaissait "la responsabilité individuelle et dégageait les compatriotes du délinquant de toute responsabilité collective". C'était là un principe de haute portée pratique et d'autant plus précieux qu'il fut rarement respecté et appliqué, hors du Maroc. Dans toute l'histoire du Maroc, on ne signale qu'un seul cas de responsabilité collective, limitée (civile) à propos du privilège accordé par le Sultan Mérinide Abou Inan aux Pisans en 1358, avec leur assentiment. Le centre citadin, réservé à l'habitation des étrangers constituait "une sorte de cité", dans le sens moderne et municipal de ce mot".

Le Sultan, qui se souciait des conditions de vie matérielle de chaque colonie, de son confort, s'ingéniait à lui assurer certaines convenances comme, par exemple, la mise à sa disposition d'un bain maure, un jour par semaine, si sa cité en manquait. La sollicitude du Makhzen, à l'égard des étrangers, était telle que les dépenses générales de construction, d'entretien, d'agrandissement et de réparation "de leurs demeures, de leurs églises et de leurs boutiques, étaient à la charge de la douane, c'est-à-dire du Sultan". La police de la cité appartenait au consul et à ses délégués. "Nous n'avons vu, nulle part, affirme LATRE - qu'on ait pris, vis-à-vis de ces cités chrétiennes enclavées dans les villes du Maghreb, les mesures de méfiance humiliante auxquelles les Européens furent contraints à se soumettre, dans d'autres pays" où chaque soir, des agents fermaient les portes des rues et des quartiers francs, pour ne les ouvrir qu'aux heures fixées par l'autorité du pays. Simposant le respect du domicile, les autorités marocaines se défendirent de faire aucune perquisition au sein de ces cités. Quand il y avait lieu d'agir contre un membre de la colonie, les autorités s'entendaient, préalablement, avec le consul et n'entreprenaient rien sans sa participation, "à moins d'un refus formel de justice et de concours". Les souverains marocains ne s'étaient jamais arrogés le droit d'aubaine, en vertu duquel les biens, de l'étranger décédé étaient dévolus au seigneur local. Le gouvernement chérifien donnait, par là, le suprême exemple du respect de la propriété individuelle. Là où il n'y avait ni consul ni compatriotes de l'étranger décédé, ses biens étaient placés, sous la garde de l'autorité chérifienne, en attendant leur livraison aux ayants droit. Le magistrat en faisait dresser, par-devant témoins, un état sommaire (traité Pise-Maroc 1358, art. 4, alinéa 14).

Le peuple marocain, jaloux de sa liberté et de sa

souveraineté, savait respecter les droits, la liberté et la dignité d'autrui. LATRIE constate que, tant que les Européens "évitèrent de provoquer la susceptibilité des Musulmans, tant qu'ils respectèrent l'esprit et la lettre des traités acceptés par leurs souverains, ils trouvèrent, dans la population et dans les gouvernements du Maghreb, les égards et la protection la plus équitable".

C'est pourquoi, avant "l'épanouissement de l'ère coloniale, les rapports de l'Afrique musulmane avec l'Europe chrétienne, étaient les plus amicaux, comme en témoigne, d'après LATRIE, l'esprit de bonne foi et de tolérance religieuse qui régna de part et d'autre, pendant plus de cinq cents ans (du XI^e au XVI^e), dans les rapports des chrétiens et des arabes".

Faisant abstraction de tout préjugé religieux, le Maroc, pays musulman, n'a cessé d'entretenir des relations constantes et amicales avec tous les pays, y compris le Vatican. Ses souverains s'inspiraient, dans leurs rapports diplomatiques avec le monde chrétien, du seul principe de l'équité internationale, ne se souciant que de la sauvegarde de leur souveraineté. Les considérations racistes ou confessionnelles n'entraient pas en ligne de compte, dans la conception maghrébine de la diplomatie et de la politique étrangère. Il n'est que de compulsier certaines archives tenues dans les chancelleries d'Europe, pour se convaincre de la haute estime dont jouissait le Maroc, au sein de la communauté chrétienne. La lettre de GREGOIRE VII à ENNACER en 1076 est "le plus précieux monument de ce temps et le plus curieux échantillon de la correspondance facile et amicale qui a existé entre les papes et quelques sultans d'Afrique". S'adressant au Sultan, le Pape lui dit notamment : "Les nobles de la ville de Rome, ayant appris, par nous, l'acte que Dieu vous a inspiré, admirent l'élévation de votre coeur et publient vos louanges".

Cette sympathie "que jamais peut-être pontife romain n'a plus affectueusement marquée à un prince musulman", met en relief l'intime cordialité des liens entre la chrétienté et l'Islam dont les Almohades étaient, alors, les représentants illustres. On retrouve les mêmes caractères de confiance et de déférence réciproques dans les rapports du roi du Maroc avec GREGOIRE IX. C'est ainsi qu'en rentrant à Tolède après trois siècles d'occupation musulmane, les Espagnols retrouvèrent leurs autels debout, desservis toujours par des chrétiens. Plus tard, une lettre datée de Lyon, 31 Octobre 1246, est adressée par INNOCENT IX à l'illustre roi du Maroc.

"Nous nous félicitons beaucoup, dit le Pape, de ce qu'à l'exemple des princes chrétiens, et en con-

formité de ses propres actes et des actes de ses prédécesseurs, qui ont conféré à l'Eglise du Maroc des possessions et de nombreux privilèges, tu as, non seulement défendu cette Eglise contre les attaques des gens mal intentionnés et opposés à la foi chrétienne, mais encore augmenté ses immunités et ses privilèges et accordé aux chrétiens, appelés par les prédécesseurs, des faveurs nouvelles et des bienfaits considérables."

MOULAY ISMAIL, que d'aucuns présentaient comme un homme brutal et avide de sang, est qualifié par des chroniqueurs chrétiens, comme "le plus grand protecteur des Franciscains, car il leur donna des privilèges qu'aucune nation chrétienne n'aurait osé demander pour eux. Le Sultan Alaouite promulga deux dahirs (en date du 20 Décembre 1711 et Juillet 1714), dans lesquels la peine de mort était formellement décrétée contre tous ceux qui "s'aviseraient de molester les chrétiens ou de les insulter".

"En 1790, le Sultan MOULAY YAZID, ayant expulsé les missionnaires de tout le Maroc, les Franciscains quittèrent Tanger le 21 Décembre, sous le règne de MOULAY SLIMANE ; les missionnaires furent admis de nouveau et le 17 Janvier 1794, cinq missionnaires s'installèrent à Tanger..." (Tanger et sa zone, p. 351).

Le Maroc était, d'autre part, une terre de refuge pour les chrétiens opprimés par les grands seigneurs de l'Europe féodale. "Des chevaliers ou des princes européens, mécontents de leurs suzerains, purent abandonner leurs fiefs et venir en Afrique servir les rois musulmans" (LATRIE) ; des milices européennes, comprenant des chevaliers et de hauts seigneurs, étaient à la solde des Almohades et des Mérinides. L'Eglise elle-même, ainsi que les gouvernements chrétiens, en ont permis le recrutement en Europe même. Après les Croisades, l'Europe, en même temps qu'elle traite avec les Sultans d'Egypte et de Syrie, inaugure, avec les émirs du Maghreb, une nouvelle ère de relations pacifiques et de rapports commerciaux.

A partir du XII^e siècle, nombreux devenaient les bâtiments européens qui se rendaient aux ports marocains et en partaient librement. Des chroniqueurs occidentaux constataient, déjà à cette époque, que l'on était bien loin du temps où les navires chrétiens croyaient faire un acte périlleux, en risquant un voyage sur les côtes d'Afrique. Même en cas d'agression commise par les navires européens, les défenseurs marocains ne se montraient nullement haineux dans la riposte : ils se contentaient de redresser équitablement les torts. On cite le cas de deux nefes pisanes qui, en 1200, assaillirent des navires maghrébins, maltraités-

rent et blessèrent les équipages, outragèrent les femmes, malgré le serment qu'ils avaient prêté devant les magistrats de Pise, de respecter les biens et les personnes des Musulmans. Mais les deux navires qui s'étaient comportés en vrais pirates, ne tardèrent pas à rencontrer la flotte entière du Sultan qui les prit ainsi en flagrant délit, ramenant un navire musulman chargé de butin. Informé de la nationalité des navires et sachant que les ordres du Sultan étaient de protéger partout les Pisans, l'amiral almohade se défendit de faire aucun mal aux équipages chrétiens et "se contenta de reprendre la nef musulmane".

Les traités de l'époque reflètent cet esprit de haute cordialité qui animait les Marocains et les Chrétiens, c'est-à-dire les Européens. C'est par voie diplomatique, que furent établies les conditions essentielles sur lesquelles ont reposé, au Moyen-âge, les rapports des nations chrétiennes avec l'Afrique du Nord. L'ATRIE qui, dans l'introduction historique de son ouvrage "les traités", fit un exposé de la législation, alors en vigueur au Maroc, a précisé que ses "principes libéraux supportaient avantageusement la comparaison avec les règles du droit des gens, pratiqué, alors, en Europe". Le Maghreb se montrait, alors, plus conciliant que l'Europe ; il permettait aux nations alliées d'admettre dans leurs navires, en attache dans les ports marocains, les ressortissants d'autres pays ; c'est de ces dispositions tolérantes que sortira, plus tard, ce principe maritime "non admis encore alors en Europe" que le pavillon couvre la marchandise (M. PARDESSUS, collection des lois maritimes, t. III, préface).

La protection pour les personnes et les biens des marchands, quelle que fût leur nationalité, était, aux yeux des Maghrébins, si naturelle et si nécessaire au commerce, qu'on l'accordait à tous les étrangers,

alors même que les traités autorisaient le gouvernement arabe à le dénier" DE MAS LATRIE qui fit cette remarque, précisa, ailleurs, que "l'esprit de bienveillance et d'honnêteté du gouvernement arabe, vis-à-vis des marchands étrangers, se révéla dans les dispositions concernant la contrebande, comme dans les mesures prescrites par les traités". "La contravention constatée, on percevait les droits comme si la marchandise eût été régulièrement présentée à la douane". PERGOLOTTI précise dans sa "DELLA mercatura" (chap. 27 p. 123) que bien que les marchandises entrées clandestinement ne soient soumises, si on les découvre, qu'au simple droit, "vous y perdez la bonne renommée et l'honneur, et les arabes, ayant trouvé un marchand en faute, ne lui accordent plus autant de confiance".

Ce sont là quelques exemples épars, illustrant le système juridique qui a régi, pendant près d'un millénaire, les rapports entre les Européens et les Arabes de l'Afrique du Nord. L'ensemble de ces principes et usages dans l'élaboration desquels la participation prépondérante du Maghreb est évidente, a participé à l'institution de certaines règles du droit international contemporain, qui eut pour résultat immédiat le renforcement des rapports entre le Maghreb et l'Occident, à travers le Déroit de Gibraltar.

Avant de conclure par une esquisse sur le statut maritime créé par le Maghreb, pour contrecarrer les perturbations des pirates en Méditerranée, nous allons donner un aperçu sur le Maghreb comme un des deux tremplins socio-économiques du concert hispano-mauresque, au sein de "l'Occident musulman".

(à suivre)